

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 833

22 mars 2016

SOMMAIRE

3D Plan Architecture S.à r.l.	39962	LaSalle UK Ventures Property 8	39959
Automotive Development (AD) Holding S.à r.l.	39963	L.F.L. Investment S.A.	39958
AZ Media S.à r.l.	39945	L.I Beauty S.à r.l.	39958
Bacolu S.A.	39976	Linksfield S.à r.l.	39981
BESHF Luxco 1	39960	Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l.	39959
Bid Plaza Group S.A.	39961	SAVP Leveraged S.à r.l.	39969
Bircat Yaacov S.A. SPF	39961	SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l. ...	39938
Black Gate Investments S.A.	39962	SDV (Luxembourg) S.A.	39960
Bluespace Holding Sàrl	39973	SDV (Luxembourg) S.A.	39940
Bolloré Logistics Luxembourg	39941	SES Global Africa	39941
Bolloré Logistics Luxembourg	39940	SHSB S.à r.l.	39941
Brascon Holding	39960	SHSB S.à r.l.	39945
Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. S.à r.l.	39978	Signum S.à r.l.	39945
e-mmo Consulting S.A.	39976	Skyguards S.A.	39945
Intercapital S.à r.l.	39983	Socparlux S.à r.l.	39946
Kaede	39956	Sofichar S.A.	39946
Kappa Investments S.A.	39956	Sofichar Spf S.A.	39946
Kemaba Finance S.A.	39957	Sofinas S.A.	39948
Kimland S.A.	39957	Solefi S.A.	39949
KPI Retail Property 20 S.à r.l.	39957	Transman S.à r.l.	39950
KS Holding Group	39958	UFA Management S.à r.l.	39953
Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l.	39958	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.	39950
Laila S.à r.l.	39959	Warburg Invest Luxembourg S.A.	39984

SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 172.626.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.626 (the Company). The Company has been incorporated on November 5, 2012, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2973 of 7 December 2012.

There appeared

the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), namely:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of four hundred ninety-five million eight hundred ten thousand United States Dollars (USD 495,810,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37711,

here represented by Mrs. Amelberga De Ryck, with professional address in Strassen,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. all the twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and representing the entirety of the share capital of the Company of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced here below;

II. that the agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to transfer the registered office of the Company from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent modification of article 4 of the articles of association;

III. After due deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves subsequently to modify the first paragraph of article 4 of the articles of association as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of such municipality by a resolution of the board of managers of the Company.”

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon le droit du Grand-duché du Luxembourg et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.626 (la Société). La Société a été constituée le 5 novembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2973 du 7 décembre 2012.

A comparu

l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), nommément:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent quatre-vingt-quinze millions huit cent dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (495.810.000 USD) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37711,

ici représentée par Madame Amelberga De Ryck, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée, laquelle est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, défini ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Modification afférente de l'article 4 des statuts;

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Siège social. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de ladite municipalité en vertu d'une résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société.»

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.500.-Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. DE RYCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40934. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006060/115.

(160004288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Bolloré Logistics Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. SDV (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SDV (Luxembourg) S.A.", établie et ayant son siège social à L-1110 Luxembourg, Cargo Center Luxair, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22.706, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 137 du 21 mai 1985, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 412 du 20 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, comptable, demeurant professionnellement L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Regina ROCHA, employée, demeurant professionnellement L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en "Bolloré Logistics Luxembourg" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Bolloré Logistics Luxembourg" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Bolloré Logistics Luxembourg",

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le -présent acte.

Signé: N. PRIEUR, N. MAGER, R. ROCHA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006069/60.

(160005051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Bolloré Logistics Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016006070/14.

(160005055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016006072/10.

(160003810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

SHSB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.703.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Mr. Safeen Saber MUSTAFA, born on December 23, 1983, in Erbil (Iraq), residing at 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq),

2. Mr. Shirwan Sabir MUSTAFA, born on October 2, 1979, in Erbil (Iraq), residing at 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq),

3. Taj Al Awfyah Company, a Limited Company having its registered office at Dammam, P.O. Box 30, 31411, Saudi Arabia, registered with the Trade and Companies' register of Saudi Arabia number 1010234770,

4. Mr. Abdel Raouf Walid AL BITAR, born on November 9, 1959, in Amman (Jordan), residing at R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District (Dubai), and

5. COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., a public limited company, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B41214,

all represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SHSB S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B180703, incorporated by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 7, 2013, published in the Mémorial C number 2936 of November 21, 2013 and whose articles of association have been amended by a deed received by the undersigned notary, on December 20 2013, published in the Mémorial C number 454 of February 19, 2014 (the "Company")

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) in order to raise it from its present amount of five million nine hundred eleven thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 5,911,770.-) to six million one hundred sixty one thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 6,161,770.-) by the issue of two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty thousand (250,000.-) new shares are subscribed by the shareholders as follows:

1. One hundred twenty seven thousand five hundred (127,500) shares by Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., and full payment of said shares by a contribution in cash of eighty six thousand seven hundred Euro (EUR 86,700.-) and by a contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of forty thousand eight hundred Euro (EUR 40,800.-), deriving from a claim against the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

2. Fifty thousand (50,000) shares by Taj Al Awfyah Company, and full payment of said shares by a contribution in cash of thirty four thousand Euro (EUR 34,000.-) and by a contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), deriving from a claim against the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

3. Twenty two thousand five hundred (22,500) shares by Mr. Abdel Raouf Walid Al Bitar and full payment of said shares by a contribution in cash of fifteen thousand three hundred Euro (EUR 15,300.-) and by a contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-), deriving from a claim against the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

4. Twenty five thousand (25,000) shares by Mr. Shirwan Sabir Mustafa, and full payment of said shares by a contribution in cash of fourteen thousand eight hundred eighty six Euro and thirty three Cents (EUR 14,886.33) and by a contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of ten thousand one hundred thirteen Euro and sixty seven Cents (EUR 10,113.67.-), deriving from a claim against the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

5. Twenty five thousand (25,000) shares by Mr. Safeen Saber Mustafa. and full payment of said shares by a contribution in cash of fourteen thousand eight hundred eighty six Euro and thirty three Cents (EUR 14,886.33) and by a contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of ten thousand one hundred thirteen Euro and sixty seven Cents (EUR 10,113.67.-), deriving from a claim against the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

The contribution in cash of one hundred sixty five thousand seven hundred seventy two Euro and sixty six Cents (EUR 165,772.66.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "SHSB S.à r.l."

Proof of the existence and of the amount of the claim for eighty four thousand two hundred and twenty seven Euro and thirty four Cents (EUR 84,227.34.-) has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the Company.

The certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscribers are represented by Mr. Max MAYER, prenamed, as detailed before.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at six million one hundred sixty one thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 6,161,770.-) represented by six million one hundred sixty one thousand seven hundred and seventy (6,161,770) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 2,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Safeen Saber MUSTAFA, né le 23 décembre 1983, à Erbil (Irak), demeurant à 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak),

2. Monsieur Shirwan Sabir MUSTAFA, né le 2 octobre 1979, à Erbil (Irak), demeurant à 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak),

3. Taj Al Awfyah Company, une «limited company» ayant son siège social à Dammam, P.O. Box 30, 31411, Arabie Saoudite, enregistrée auprès du registre des Sociétés d'Arabie Saoudite sous le numéro 1010234770,

4. M. Abdel Raouf Walid AL BITAR, né le 9 novembre 1959, à Amman (Jordanie), demeurant à R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District (Dubai), et

5. COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., une société anonyme ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B41214,

tous représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de cinq procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "SHSB S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B180703, constituée suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 2936 en date du 21 novembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 454 en date du 19 février 2014 (la "Société")

et que les comparants ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent onze mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 5.911.770,-) à six millions cent mille soixante et un mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 6.161.770,-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Toutes les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par les associés comme suit:

- cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) parts sociales par COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT RHIN S.A., et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de quatre-vingt-six mille sept cents Euros (EUR 86.700,-) et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de quarante

mille huit cents Euros (EUR 40.800,-), provenant d'une créance que le souscripteur détient contre la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté;

- Cinquante mille (50.000) parts sociales par Taj Al Awfyah Company, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de trente-quatre mille Euros (EUR 34.000,-) et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de seize mille Euros (EUR 16.000,-), provenant d'une créance que le souscripteur détient contre la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté;

- Vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales par M. Abdel Raouf Walid AL BITAR, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de quinze mille trois cents Euros (EUR 15.300,-) et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de sept mille deux cents Euros (EUR 7.200,-), provenant d'une créance que le souscripteur détient contre la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté

- Vingt-cinq mille (25.000) parts sociales par M. Safeen Saber MUSTAFA, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de quatorze mille huit cent quatre-vingt-six Euros et trente-trois Cents (EUR 14.886,33) et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de dix mille cent treize mille Euros et soixante-sept Cents (EUR 10.113,67), provenant d'une créance que le souscripteur détient contre la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté

- Vingt-cinq mille (25.000) parts sociales par M. Shirwan Saber MUSTAFA, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de quatorze mille huit cent quatre-vingt-six Euros et trente-trois Cents (EUR 14.886,33) et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de dix mille cent treize Euros et soixante-sept Cents (EUR 10.113,67), provenant d'une créance que le souscripteur détient contre la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté;

La somme de cent soixante-cinq mille sept cent soixante-douze Euros et soixante-six Cents (EUR 165.772,66) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La preuve de l'existence et du montant de la créance d'un montant de quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-sept Euros et trente-quatre Cents (EUR 84.227,34) a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat émis par la Société.

Le certificat, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les souscripteurs sont représentés par Monsieur Max MAYER, prénommé, tel que détaillé ci-dessus.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à six millions cent soixante et un mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 6,161,770.-) représenté par six millions cent soixante et un mille sept cent soixante-dix (6.161.770) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 2.000,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016006077/174.

(160004036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

SHSB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2016.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2016006078/11.

(160004065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Signum S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AZ Media S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 184.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006083/10.

(160004050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Skyguards S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.360.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Victor UZAN, de nationalité française, né le 3 avril 1942 à Tunis, demeurant au 7301 Belle Meade Island DR Miami Beach, FL 33138, Etats-Unis,

le "Mandant"

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

le "Mandataire"

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, propriétaire de l'intégralité des actions émises par la société anonyme «SKYGUARDS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40360, (la "Société"), constituée le 14 mai 1992 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 8 octobre 1992,

représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que le Mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").
- 2) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.
- 4) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 5) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume

l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006086/58.

(160004636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006091/10.

(160004452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Sofichar S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Sofichar Spf S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.111.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFICHAR SPF, S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38111, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 105, page 4999 du 25 mars 1992.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 décembre 2014 par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 565, page 27119 du 02 mars 2015.

L'assemblée générale est présidée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur comme scrutateur Tanja Schmit, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 3.580 (trois mille cinq cent quatre-vingt) actions de la Société chacune d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) représentant l'intégralité du capital social de EUR 895.000 (huit cent quatre-vingt-quinze mille euro) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet au 17 décembre 2015

2. Modification de la dénomination sociale de la société de SOFICHAR SPF, S.A. en SOFICHAR S.A. avec effet au 17 décembre 2015

3. Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante: «D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

4. Modification de l'article 1^{er}, de la 1^{ère} phrase de l'article 2 et l'article 4 afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet au 17 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «SOFICHAR SPF,S.A.» en «SOFICHAR S.A.» avec effet au 17 décembre 2015.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 1^{er}, la 1^{ère} phrase de l'article 2 et l'article 4 afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société porte la dénomination «SOFICHAR S.A.»

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social est établi dans la municipalité de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B.SCHMITT, T.SCHMIT, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 28 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22537. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006092/97.

(160004577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Sofinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.511.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFINAS S.A." (numéro d'identité 1983 40 04 219), avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 20.511, constituée suivant acte notarié reçu en date du 31 mai 1983, publié au Mémorial C de 1983 (page 7.946) et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 818 du 4 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-huit cents (€ 61.973,38.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pascal WAGNER, comptable, né à Pétange le 8 février 1966, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée "SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.606.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41602. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006094/65.

(16004113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Solefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.464.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « SOLEFI S.A. » avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 52.464, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 21 septembre 1995, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 627 de l'année 1995.

La société a un capital social de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE francs belges (1.250.000.- BFR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de DOUZE MILLE CINQ CENTS francs belges (12.500 BFR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe SCHUTT, artisan, né le 3 août 1958 à Strasbourg, demeurant 50, rue du Général Leclercq à F-67540 Ostwald qui déclare être le seul et unique actionnaire de la société

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; il se nomme liquidateur de la société et dans cette qualité déclare:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe SCHUTT, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22376. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006095/58.

(160004824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Transman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 77.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006162/10.

(160004031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.648.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

UNIVAR CANADA, a company organized and existing under the laws of Alberta, Canada, with registered address at Suite 3500, 855-2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, registered with the Registrar of Corporations of the Government of Alberta, Canada, under corporate access number 2013713090,

here represented by Mrs Elisabeth VAN DER WILT, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132648, (the "Company"), has been incorporated on October 5, 2007 pursuant to a deed of Me Martine SCHAFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2655 of November 20, 2007,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time on July 18, 2014 pursuant to a deed of Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg);

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation ("liquidation volontaire") with immediate effect.

Second resolution

The Sole Partner decides to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of their appointment and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides to appoint Mr. Hendrik SCHOP, company manager, born on July 9, 1957 in Rotterdam (The Netherlands), residing at 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam (the Netherlands), as liquidator (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Partner resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the partners or the sole partner. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partner(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

UNIVAR CANADA, une société constituée et existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 3500, 855-2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, immatriculée au Registrar of Corporations of the Government of Alberta, Canada, sous le numéro 2013713090,

ici représentée par Madame Elisabeth VAN DER WILT, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis au notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Univar Monaco Luxembourg S.à. r. l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132648, (la "Société"), a été constituée le 5 octobre 2007 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2655 du 20 novembre 2007,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 18 juillet 2014 suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Hendrik SCHOP, gérant de société, né le 9 juillet 1957 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant au 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam (Pays-Bas), comme liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. VAN DER WILT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30024. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006174/131.

(160003958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

UFA Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 195.581.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Alexey FISUN, entrepreneur, residing at 5-1, Proezd Solomennoy Storozhki, 115304 Moscow, Russian Federation, here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That UFA Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 195.581 (hereinafter referred to as the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Marc LOESCH, residing in Mondorf-les-Bains, on the 13th of March 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1224 of May 11, 2015, and which articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on the 21st of May 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1860 of July 24, 2015.

2) That the corporate capital is set at sixteen thousand US Dollars (USD 16,000.-) divided into:

- one thousand six hundred (1,600) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand six hundred (1,600) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand six hundred (1,600) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand six hundred (1,600) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- one thousand six hundred (1,500) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

3) That Mr. Alexey FISUN is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints the company FTP-Corporate & Trustees Services S.à r.l., having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 193.406, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company Luxembourg Corporate Services S.A., having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 188.732, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the following address: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alexey FISUN, entrepreneur, demeurant à 5-1, Proezd Solomennoy Storozhki, 115304 Moscou, Fédération de Russie

représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que UFA Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 195.581 (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LOESCH, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 mars 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1224 du 11 mai 2015, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mai 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1860 du 24 juillet 2015.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à seize mille US Dollars (USD 16.000,-) divisé en:

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

3) Que Monsieur Alexey FISUN est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'associé unique).

4) Que l'associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associé unique désigne la société FTP-Corporate & Trustees Services S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.406, comme liquidateur de la Société, lequel aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associé unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associé unique.

9) Que l'associé unique approuve le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société Luxembourg Corporate Services S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.732, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associé unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associé unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006176/163.

(160005531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Kaede, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 197.028.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2015

Première résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la démission du mandat d'administrateur unique de Monsieur Olivier MACAIGNE à compter du 30 septembre 2015.

Deuxième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination comme administrateur unique de Madame Marie Ange GUELFY née le 30 Septembre 1973 à AJACCIO (France) demeurant à L-6230 BECH, 9 Enneschtgaass, à compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée de CINQ ans.

Référence de publication: 2016051365/15.

(160009678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Kappa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.562.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 14 Janvier 2016, accepte, à compter de ce jour la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 Novembre 1955 à Luxembourg (Luxembourg).

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 14 Janvier 2016, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur, née le 03 mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Conformément à la circulaire RCSL 15/2 du 13 février 2015, le représentant permanent de la société Luxglobal Management S.à r.l. est le suivant:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016051367/20.

(160009388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Extrait de la résolution écrite des administrateurs prise à Luxembourg en date du 17 décembre 2015

Il résulte de la résolution écrite prise à Luxembourg en date du 17 décembre 2015, que les administrateurs de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 51, Boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2015.

KEMABA FINANCE S.A.

Référence de publication: 2016051369/14.

(160009614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Kimland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.163.

LIQUIDATION

Par jugement du 26 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

KIMLAND S.A., société anonyme, dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers, a été dénoncé le 22 novembre 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016051371/19.

(160009789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.846,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Extrait des décisions des associés de la Société adoptées le 29 décembre 2015

Les associés de la Société ont décidé de nommer avec effet immédiat BGP Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 109580 et disposant d'un capital social de EUR 39.750, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 29 décembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Laurent Heiliger, gérant de catégorie A ;
- BGP Holdings Europe S.à r.l., gérant de catégorie A ; et
- Stéphanie Grisius, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Retail Property 20 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016051373/21.

(160009227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

KS Holding Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.116.

Je soussigné, Tamir Chogdon, déclare par la présente que je démissionne de mon poste de gérant de catégorie B de la société KS Holding Group S.à r.l., enregistrée sous le numéro RCS B181116

Cette démission prend effet au 15 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Tamir Chogdon.

Référence de publication: 2016051374/11.

(160009848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

L.F.L. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.123.

LIQUIDATION

Par jugement du 26 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

L.F.L. INVESTMENT S.A., société anonyme, dont le siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, a été dénoncé le 6 octobre 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016051376/19.

(160009788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

L.I Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 202.372.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 13 janvier 2016

Par résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 13 janvier 2016, le siège social de la Société est transféré de L-2227 Luxembourg, 16 Avenue de la Porte - Neuve à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie avec effet au 13 janvier 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016051377/14.

(160009727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.450.

Par résolutions signées en date du 11 janvier 2016, l'associé unique a pris la décision suivante:

Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant avec effet au 1^{er} décembre 2015 et pour une durée indéterminée:

Anita Griotti, née le 29 janvier 1972 à Brescia, Italie, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016051380/15.

(160009317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Laila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.744.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 2 juin 2015, l'associé unique de la société a décidé de renouveler le mandat de Certificat Luxembourg S.à r.l en tant que commissaire aux comptes et ce, jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2020.

Nous vous prions également de prendre note du changement de siège social du commissaire aux comptes:

1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016051381/17.

(160009907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

—
En date du 22 décembre 2015, la société Alter Domus (Jersey) Limited, associé unique de la Société a transféré l'intégralité de ses parts sociales détenues dans le capital social de la Société, soit 4.400 parts sociales, à la société Eden Investment I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 201029.

En conséquence de ce qui précède et depuis le 22 décembre 2015, l'associé unique de la Société est la société Eden Investment I S.à r.l. qui détient 4.400 parts sociales.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Salle UK Ventures Property 8
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016051383/18.

(160009162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.000.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean et Frédéric Feyten, gérants de classe B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016051389/16.

(160009588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg-Findel en date du 25 novembre 2015

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité a pris acte de:

- la démission de Monsieur Geert DE WILDE en tant qu'Administrateur à la date du 5 mai 2015;
- la nomination en son remplacement de Monsieur Olivier BOCCARA, né le 13 juin 1966 à Saint-Mandé (France), résidant à F-75019 Paris, 9, rue Meynadier;
- la prolongation des mandats de Monsieur Thierry EHRENOGEN, Monsieur Henri LE GOUIS et de Monsieur Olivier BOCCARA, en tant qu'Administrateurs de la société;
- la prolongation du mandat de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A R.L., en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016051041/20.

(160009581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Brascon Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 51, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016051042/12.

(160009686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

BESHF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.710.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 13 janvier 2016 l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Joost Tulkens, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2015.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Laetitia Borucki, née le 15 mars 1976 à Creutzwald en France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016051051/18.

(160009443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Bid Plaza Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.227.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 17 décembre 2015

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (jugement n° 1273/15), 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme BID PLAZA GROUP S.A., dont le siège social à L-1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie, a été dénoncé en date du 20 octobre 2010, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2016051054/19.

(160008990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Bircat Yaacov S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.114.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision de tous les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale en date du 5 janvier 2016 que:

1. La Société décide d'accepter la démission de M. Stéphane Meyer, comme administrateur de la Société.

2. [...]

3. La Société décide de nommer, avec effet au 5 janvier 2016, et pour une durée illimitée, comme administrateurs de la Société

- Monsieur Eric Pierre Osch, économiste, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, résidant au 1, rue Laduno, L-9147, Erpeldange, Luxembourg, et

- Monsieur Peter Kevin Egan, comptable, né le 31 août 1972 à Dublin, Irlande, résidant au 65, rue Christophe Colomb, L-1349, Luxembourg.

4. La Société décide de transférer son siège social au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet au 5 janvier 2016.

Le 6 janvier 2016.

Stonehage Fleming Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016051055/26.

(160009335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Black Gate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 137.213.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 17 décembre 2015

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (jugement n° 1274/15), 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme BLACK GATE INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, a été dénoncé en date du 30 décembre 2010, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2016051059/19.

(160008989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

3D Plan Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 12, rue des Arbustes.
R.C.S. Luxembourg B 103.290.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Gerold DIEHL, Architekt, geboren in Mainz (Deutschland), am 01. Oktober 1957, wohnhaft in D-55270 Zornheim, 6, Elfmorgen. (Deutschland)

„der Komparent“

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigtin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bittet, den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3D Plan Architecture S.à r.l. (die „Gesellschaft“), R.C.S. Luxembourg B 103.209, mit Gesellschaftssitz in L-5951 Itzig, 12, rue des Arbustes, am 1. Oktober 2004 gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit Amtswohnsitz in Luxembourg-Bonnevoie, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr. 1235 vom 2. Dezember 2004.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig Euros (EUR 25.-), vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent Besitzer sämtlicher Anteile der Gesellschaft, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter sämtliche Aktiva übernimmt und dass er als Liquidator der Gesellschaft sämtliche bekannten und unbekannt Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass der Komparent der Geschäftsführung Entlastung erteilt.

7. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Herrn Gerold DIEHL, wohnhaft in D-55270 Zornheim, 6, Elfmorgen. (Deutschland).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016005222/41.

(160003466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Automotive Development (AD) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.789.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,
Before, Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Automotive Development (AD) Group Limited a company incorporated under the laws of Hong Kong and having its registered office at Flat/RM 5501 55/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong

here represented by Emanuele Osimani, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of «Automotive Development (AD) Holding S.à r.l.» (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles the owner to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end Article

Art. 12. Management. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B". The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents with the consent of the class A manager. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency, with the consent of the class A manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg and, except as expressly stated below, all managers shall be physically present at such meetings.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. In exceptional circumstances, a manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate, with such meeting being initiated and chaired in Luxembourg.

In such case, the participation by a manager in a meeting by such means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. General meetings of the shareholder(s) may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by a majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Automotive Development (AD) Group Limited pre-named: 12,500 shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,350 (one thousand three hundred fifty euros).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at four (4). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Johan Gustav Claes Koskull, born in London, United Kingdom, on 24 May 1977, with professional address at 15, rue du Cendrier, P.O. Box 1471, 1211 Geneva 1, Switzerland, appointed as class A manager;

Mr. Sergei Scherbakov, born in Samara, Russia, on 3 January 1977, with professional address at 15, rue du Cendrier, P.O. Box 1471, 1211, Geneva 1, Switzerland, appointed as class A manager;

Mr. Freddy De Petter, born in Merksem, Belgium, on 29 August 1958, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, appointed as class B manager;

Mrs. Vanessa Barthe, born in Asnières-sur-Seine, France, on 22 December 1979, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, appointed as class B manager.

2. The registered office is established at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Automotive Development (AD) Group Limited une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Hong Kong et ayant son siège social au Flat/RM 5501 55/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong

ici représentée par Emanuele Osimani, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Automotive Development (AD) Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B". Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, avec l'accord du gérant de classe A. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat, avec l'accord préalable du gérant de classe A.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg et, sauf dans le cas expressément prévu ci-dessous, tous les gérants devront être physiquement présents à ces réunions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. En cas de circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer, une telle réunion devant être initiée et présidée à Luxembourg. Dans ce cas, la participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Des assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places, à Luxembourg, indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions. légales Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Automotive Development (AD) Group Limited susmentionné: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales;

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.350 € (mille trois cent cinquante euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre(4) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

M. Johan Gustav Claes Koskull, né à Londres, Royaume Uni, le 24 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue du Cendrier, P.O. Box 1471, 1211 Genève 1, Suisse, gérant de classe A;

M. Sergei Scherbakov, né à Samara, Russie, le 3 janvier 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue du Cendrier, P.O. Box 1471, 1211 Genève 1, Suisse, gérant de classe A;

M. Freddy De Petter, né à Merksem, Belgique, le 29 août 1958, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de classe B;

Mme Vanessa Barthe, née à Asnières-sur-Seine, France, le 22 décembre 1979, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de classe B.

2. Le siège social de la société est établi à 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: E. OSIMANI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29661. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002635/366.

(160001295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SAVP Leveraged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.076,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 197.628.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, a common limited partnership (société en commandite simple) qualifying as a Luxembourg société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, established in the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.002, represented by its general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2) Silkroad Asia Value Partners L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (hereafter "the appearing parties" or the "Shareholders").

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 19th, 2015.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such Appearing Parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name SAVP Leveraged S.à r.l., organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.628 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 4th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2055 of August 12th, 2015. The Company's articles of association have not yet been amended since.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

The Shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In order to determine the regulations that applies to contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable), it is created a new Article 7 of the Articles of Incorporation (Articles 7 to 15 being renumbered accordingly) with the following wording:

" **Art. 7. Contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable).** The Company may receive contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable). These contributions in equity without any issuance of shares in exchange confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the contributor according to the duration originally planned."

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand and seventy-six US Dollars (USD 35,076), to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to fifty thousand and seventy-six US Dollars (USD 50,076) by creation and issue of thirty-five thousand and seventy-six (35,076) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, duly represented as stated above, declare to subscribe to the newly issued shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-five thousand seventy-six US Dollars and ninety-one Cent (USD 35,076.91), which shall be subscribed and allocated as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Silkroad Asia Value Partners L.P	10,445	USD 10,445.90
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	24,631	USD 24,630.01
TOTAL:	35,076	USD 35,076.91

- an amount of thirty-five thousand and seventy-six US Dollars (USD 35,076) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of zero US Dollars and ninety-one Cent (USD 0.91) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirty-five thousand seventy-six US Dollars and ninety-one Cent (USD 35,076.91) is at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifty thousand and seventy-six US Dollars (USD 50,076) divided into fifty thousand and seventy-six (50,076) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the Appearing Parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constitué au Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.002, représentée par son general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et

2) Silkroad Asia Value Partners L.P., ayant son siège social Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman. (ci-après "les Parties Comparantes" ou les "Associés").

Les deux parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 novembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de confirmer que:

I. Les parties comparantes sont les seuls Associés de la société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg sous le nom de SAVP Leveraged S.à r.l. organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège statutaire au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.628 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 4 juin 2015, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2055 du 12 août 2015. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la société est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune et entièrement libérée.

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 7 des statuts (les articles 7 à 15 étant renumérotés en conséquence) ayant la teneur suivante:

« **Art. 7. Régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du plan comptable).** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement.»

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trente-cinq mille soixante-seize dollars américains (USD 35.076), pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) à cinquante mille soixante-seize dollars américains (USD 50.076) par la création et l'émission de trente-cinq mille soixante-seize (35.076) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Souscription - paiement

Les Associés dûment représentés tel que décrit supra, déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et paient en totalité en numéraire d'un montant total de trente-cinq mille soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-onze cents (USD 35.076.91) qui sera souscrit et alloué de la façon suivante:

Souscripteur	Parts Sociales	Paiement
Silkroad Asia Value Partners L.P	10.445	USD 10.445,90
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	24.631	USD 24.631,01
TOTAL:	35.076	USD 35,076,91

- un montant de trente-cinq mille soixante-seize dollars américains (USD 35.076) sera alloué au capital social de la Société; et

- un montant de zéro dollars américains et quatre-vingt-onze cents (USD 0,91) devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant agrégé de trente-cinq mille soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-onze cents (USD 35.076,91) est ainsi à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1- Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille soixante-seize dollars américains (USD 50.076) divisé en cinquante mille soixante-seize (50.076) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à approximativement mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. 2LAC/2015/27163. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003265/174.

(160001232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned (the "Notary"),

THERE APPEARED:

I. PRECO III (UK) No 2. L.P., a limited partnership existing under the laws of the of the United Kingdom, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square Building, GB - EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, and registered with the Companies House, London, under number SL006108 ("PRECO III (UK) No 2."), currently holding two thousand one hundred and twenty-seven (2,127) shares in the Company, represented by its General Partner, PRECO III GP LLP;

II. PRECO III (UK) L.P., a limited partnership existing under the laws of the of the United Kingdom, having its registered office at 9, Devonshire Square, GB - EC2M 4HP London, United Kingdom, and registered with the Companies House, London, under number LP011091 ("PRECO III (UK)"), currently holding eight thousand nine hundred and seventy-four (8,974) shares in the Company, represented by its General Partner, PRECO III GP LLP; and

III. PRECO Account Partnership III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, CT Corporation Building, USA - 19801 Wilmington, Delaware, and registered with the SEC - U.S. Securities and Exchange Commission under number 021-96278 ("PRECO Account Partnership III") currently holding eighteen thousand two hundred and ninety-nine (18,299) shares of the Company, represented by its General Partner PRECO Account III LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware.

PRECO III (UK) No 2, PRECO III (UK) and PRECO Account Partnership III are altogether hereafter referred to as the "Shareholders".

The Shareholders hold together all the shares issued by "BLUESPACE HOLDING S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 735,000.- and being registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de commerce et des sociétés) (the "Register") under number B 109512 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 June 2005, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 18 November 2005, number 1233, page 59164 and whose Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 January 2011, published in the Mémorial on 2 May 2011, number 871, page 41764.

Each of the Shareholders are represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") by virtue of proxies given under private seal.

Each proxy form, initialled ne varietur by the Proxyholder of the appearing parties and the Notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders declared and requested the Notary to act the following resolutions:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Headstart Management Services S.à r.l. as liquidator of the Company (the "Liquidator")
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. To discharge the sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate.
5. Miscellaneous.

(ii) 100 % of the corporate capital being present or represented at the present meeting, all the Shareholders present or represented declared that they had previous knowledge of the agenda prior to this meeting and that they waived all the convening formalities.

(iii) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve, in accordance with article 16 of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155181 (the "Liquidator"), which has accepted such mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute to the Shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the sole manager of the Company up to this date (the "Effective Date"), to waive any claim which the Company may have against the sole manager of the Company arising as a result of its management of the Company and to grant it discharge for the accomplishment of its mandate until the Effective Date.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody asking to speak, the meeting was closed.

The Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, said Proxyholder signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché du Luxembourg, soussigné (le "Notaire").

ONT COMPARU:

I. PRECO III (UK) No 2. L.P., un Limited Partnership existant en vertu du droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square Building, GB - EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SL006108, ("PRECO III (UK) No 2.") détenant actuellement deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales de la Société, représenté par son General Partner, PRECO III GP LLP;

II. PRECO III (UK) L.P., un Limited Partnership existant en vertu du droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 9, Devonshire Square, GB -EC2M 4HP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP011091, ("PRECO III (UK)") détenant actuellement huit mille neuf cent soixante-quatorze (8.974) parts sociales de la Société, représenté par son General Partner, PRECO III GP LLP; et

III. PRECO Account Partnership III, L.P., un Limited Partnership existant en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, CT Corporation Building, USA - 19801 Wilmington, Delaware et immatriculé auprès de la SEC - U.S. Securities and Exchange Commission sous le numéro 021-96278 ("PRECO Account Partnership III") détenant actuellement dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (18.299) parts sociales de la Société, représenté par son General Partner, PRECO Account III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporée et organisée en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social existant en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware.

PRECO III (UK) No 2, PRECO III (UK) et PRECO Account Partnership III, sont ci-après cités comme étant les "Associés".

Les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales émises par "BLUESPACE HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 735.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 109512 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2005, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 18 novembre 2005, numéro 1233, page 59164 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 7 janvier 2011, publié au Mémorial en date du 2 mai 2011, numéro 871, page 41764.

Chacun des Associés a été représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations données sous seing-privé.

Les procurations, signées ne varietur par chacun le Mandataire des parties comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui au même moment auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Les Associés ont déclaré et requis le Notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Décider de la dissolution et de la liquidation de la Société.
2. Nommer Headstart Management Services S.à r.l. comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Décharge au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de son mandat.
5. Divers.

(ii) 100% du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, tous les Associés présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour avant la tenue de la présente assemblée et qu'ils renonçaient à toutes les formalités de convocation.

(iii) Par conséquent, l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les éléments de l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Seconde résolution

Les Associés décident, conformément à l'article 16 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181 (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs et compensations comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer aux Associés une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Sociétés les actes accomplis par le gérant unique de la Société jusqu'à cette date (la "Date Effective"), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre le gérant unique de la Société en raison de sa gestion de la Société, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été clôturée.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au Mandataire, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le Mandataire et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016002708/188.

(160001027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Bacolu S.A., Société Anonyme,

(anc. e-mmo Consulting S.A.).

Siège social: L-1471 Esch-sur-Alzette, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.376.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme «COGELU», ayant son siège au L-1471 Luxembourg, 257, Route d'Esch, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 138.409, représentée par son administrateur unique, Monsieur Pascal COLLIN.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de la société anonyme «e-mmo Consulting S.A.», ayant son siège au 29, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C n° 996 le 18 avril 2012, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 167.376 (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité (100%) du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en «BACOLU S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BACOLU S.A.»»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société à L-1471 Luxembourg, 257, Route d'Esch et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités d'agent immobilier et de syndic, ainsi que la gestion, la location et la mise en valeur d'immeubles.

La société a également pour objet la promotion immobilière, y inclus la maîtrise d'ouvrage, la coordination, l'ordonancement, la planification, le pilotage, la coordination.

La société a également pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie et tous travaux de menuiserie, d'agencements et d'aménagements intérieurs et extérieurs y liés.

La société peut réaliser tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Bernard LEGRAND, en sa qualité d'administrateur-unique de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pascal COLLIN, menuisier, né le 18 novembre 1961 à Verdun (France), demeurant à L-5884 Howald, 300D, route de Thionville, en tant que nouvel administrateur unique ainsi qu'en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

Ses mandats d'administrateur unique et d'administrateur-délégué prendront fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveau commissaire aux compte de la Société pour une durée de six ans:

- Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, Boulevard Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.674.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte. Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation et la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. COLLIN, J- P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004315/82.

(160003176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 166.141.

In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-fourth day of November

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 166.141, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 November 2011 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 537, on 29 February 2012. The articles of association of the Company (the Articles) was last amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, on 09 September 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 November 2013, under number 3013.

There appeared

Caterpillar (HK) Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 13/F., Gloucester Tower, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Central, Hong Kong, registered under the Hong Kong Companies Ordinance (Chapter 32) with number 547886, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty million United States dollars (USD 80,000,000) to eighty million one hundred thousand United States dollars (USD 80,100,000.-) by way of issuance of one hundred thousand (100,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty million United States dollars (USD 80,000,000) to eighty million one hundred thousand United States dollars (USD 80,100,000.-) by way of issuance of one hundred thousand (100,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred thousand (100,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-), which shall be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is at the free disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"**5.1.** The share capital is set at eighty million one hundred thousand United States dollars (USD 80,100,000), represented by eighty million one hundred thousand (80,100,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. S. à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.141, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 novembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 537, le 29 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Francis KESSELER, le 09 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 novembre 2013, sous le numéro 3013.

A comparu

Caterpillar (HK) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au 13/F., Gloucester Tower, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Central, Hong Kong, immatriculée auprès du Hong Kong Companies Ordinance (chapitre 32) sous le numéro 547886, étant l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt millions dollars américains (USD 80.000.000) à quatre-vingt millions

cent mille dollars américains (USD 80.100.000,-) par l'émission de cent mille (100.000,-) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt millions dollars américains (USD 80.000.000) à quatre-vingt millions cent mille dollars américains (USD 80.100.000,-) par l'émission de cent mille (100.000,-) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total cent mille dollars américains (USD 100.000,-) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt millions cent mille dollars américains (USD 80.100.000), représenté par quatre-vingt millions cent mille (80.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016002728/147.

(160001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Linksfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.385.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Lindley S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.183 ("LINDLEY"), here represented by Mrs Christèle Pierre-Alexandre, lawyer, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy issued under private seal.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire equity capital of Linksfeld S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.385, incorporated on 27 June 2008, by deed a notarial deed published in the Mémorial C, number 1991, page 95523, on 14 August 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 19 October 2011, published in the Mémorial C on 23 December 2011, number 3170 page 152117.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the currency of the corporate capital of the Company from one hundred and ninety five thousand South African Rand (ZAR 195,000.-) to eleven thousand nine hundred and ninety-two Euros and 62 centimes (EUR 11,992.62) (as having been converted from South African Rand into Euros at the exchange rate of 1 ZAR = EUR 0.0615 published in the official website of the European Central Bank with value as of 17 December 2015) the remaining amount of the conversion, after deduction of the eleven thousand nine hundred and ninety-two Euros (EUR 11,992.-), i.e. the amount of zero point sixty-two centimes (EUR 0.62), will be allocated to the Company's share premium account.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to change the par value of the shares of the Company from one thousand South African Rand (ZAR 1,000.-) to one Euro (EUR 1.-) and to convert the one hundred and ninety-five (195) existing shares into eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

Third resolution

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount eleven thousand nine hundred and ninety-two Euros (EUR 11,992.-) to eleven thousand nine hundred and ninety-three Euro (EUR 11,993.-) by the issue of one (1) new share, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of twelve thousand five hundred and twenty-one Euros (EUR 12,521.-).

Subscription and Payment

The one (1) new share is subscribed by LINDLEY by the payment of the aggregate amount of the subscription price of twelve thousand five hundred and twenty-one Euros (EUR 12,521.-), out of which (i) one Euro (EUR 1.-) represents the nominal value of the one (1) newly issued share and (ii) twelve thousand five hundred and twenty Euros (EUR 12,520.-) represents issue premium.

LINDLEY declared that the new share has been fully paid up by a contribution in kind consisting into an uncontested, current and immediately exercisable claim held by LINDLEY against the Company for a total amount of twelve thousand five hundred and twenty-one Euros (EUR 12,521.-), so that the amount of twelve thousand five hundred and twenty-one Euros (EUR 12,521.-) is available to the Company, as has been evidenced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at eleven thousand nine hundred and ninety-three Euro (EUR 11,993.-), represented by eleven thousand nine hundred and ninety-three (11,993) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up”.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

A COMPARU

Lindley S.à r.l., 'société à responsabilité limitée', avec siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.183 («LINDLEY»), représentée par Madame Christèle Pierre-Alexandre, avocat, demeurant à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est la détentrice des parts sociales représentant l'ensemble du capital social de Linksfield S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.385, constituée selon acte notarié en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C en date du 14 août 2008, numéro 1991, page 95523 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C le 23 décembre 2011, numéro 3170, page 152117.

Laquelle comparante, représentant l'ensemble du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de la Société de cent quatre-vingt-quinze mille Rand sud-africain (ZAR 195.000 -) à onze mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros et 62 centimes (EUR 11.992,62) (comme ayant été converti du Rand sud-africain en Euros au taux de change de 1 ZAR = EUR 0,0615 publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne avec une valeur à compter du 17 décembre 2015), le montant restant de la conversion, déduction faite des onze mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 11.992,-), c'est à dire le montant de zéro virgule soixante-deux centimes (EUR 0,62), sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des actions de la Société de mille Rand sud-africain (ZAR 1.000,-) pour un Euro (EUR 1, -) et de convertir les cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales existantes en onze mille cent quatre-vingt-douze (11,992) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 11.992,-) à un montant de onze mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 11.993,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à un prix de souscription total de douze mille cinq cent vingt-et-un Euros (EUR 12.521,-).

Souscription et libération

L'unique (1) nouvelle part sociale est souscrite par LINDLEY par le paiement du montant total du prix de souscription de douze mille cinq cent vingt-et-un Euros (EUR 12.521,-), duquel (i) un Euro (EUR 1,-) représente la valeur nominale de l'unique (1) nouvelle part sociale émise et (ii) douze mille cinq cent vingt Euros (EUR 12.520,-) représente de la prime d'émission.

LINDLEY a déclaré que la nouvelle part sociale a été intégralement payée par un apport en nature d'un montant de douze mille cinq cent vingt-et-un Euros (EUR 12.521,-), de sorte que le montant de douze mille cinq cent vingt-et-un Euros (EUR 12.521,-) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à onze mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 11.993,-) représenté par onze mille neuf cent quatre-vingt-treize (11.993) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève à approximativement mille cinq cents euros

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30983. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016003893/123.

(160001961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Intercapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.634.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Holdia Ltd, a company established and governed under the laws of Malta, having its registered office in Malta at 114, The Strand, Gzira, GZR1027, Malta, registered with the Trade and Companies' Register of Malta under the number C 70024

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Intercapital S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on 19th December 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 558 of July 23, 2001, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 79.634 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has exposed to the undersigned notary:

On November 24th, 2015, the undersigned notary received under the number 1552/2015 of its directory (the "Deed"), a deed of extraordinary general meeting of the Company, registered in Diekirch on November 26th, 2015 relationship DAC/2015/20178, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg on December 1st, 2015 (référence: L150217032), not yet published at the Memorial C.

However, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares states that an error occurred in the Deed on the person of the sole shareholder of the Company which is Holdia Ltd, prenamed, and not Mr. Robert BERGILD, private employee, residing in Grev Magnigatan 15, 114 55 Stockholm (Sweden).

In conclusion, it is appropriate to correct in the Deed the identification of the sole shareholder of the Company, namely Holdia Ltd, prenamed.

The effects of this Act begins retroactively on November 24th, 2015.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Holdia Ltd, a une société établie et régie sous les lois de Malte, ayant son siège social à Malte at 114, The Strand, Gzira, GZR1027, Malte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 70024,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerk de notaire, demeurant à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes, pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Intercapital S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, le 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 558 du 23 juillet 2001, immatriculée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79.634 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

En date du 24 novembre 2015, le notaire instrumentant a reçu sous le numéro 1552/2015 de son répertoire («l'Acte»), un acte d'assemblée générale extraordinaire, enregistré à Diekirch le 26 novembre 2015, relation DAC/2015/20178, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1^{er} décembre 2015 (référence: L150217032), non encore publié au Memorial C.

Cependant, l'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare qu'une erreur est survenue dans l'Acte relatif à la personne de l'associé unique de la Société qui est Holdia Ltd, prénommée, et non M. Robert BERGILD, employé privé, résidant à Grev Magnigatan 15, 114 55 Stockholm (Suède).

En conclusion, il convient de rectifier dans ledit Acte l'identification de l'associé unique de la Société, à savoir Holdia Ltd, prénommée.

Les effets du présent acte débutent rétroactivement au 24 novembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22242. Reçu douze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003809/78.

(160001774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016053369/9.

(160011377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.
